

Sondage sur l'auto-identification volontaire

Le sondage sur l'auto-identification volontaire a eu lieu en février 1997, et le taux de réponse a été de 79 p. 100. Le Ministère possède un système de données très efficace sur les ressources humaines et il entre les données sur l'auto-identification tous les jours. De plus, le Ministère examine et met à jour tous les trimestres les données sur l'auto-identification avec le Secrétariat du Conseil du Trésor. Des formules de renseignements personnels sont jointes à toutes les lettres d'offre envoyées aux nouveaux employés.